Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

15-Jan-2013

Français - Or. Anglais

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE

DAF/COMP/GF/WD(2013)3
Non classifié

Forum mondial sur la concurrence

CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Contribution du Bénin

-- Session I --

Cette contribution est soumise par le Bénin au titre de la Session I du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 28 février et 1er mars 2013.

JT03333320

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Français - Or. Anglais

CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

-- Bénin --

Introduction

1. La concurrence, désigne une confrontation des entreprises dont chacune cherche à augmenter sa part de marché, le plus souvent au détriment des autres. Chaque entreprise exposée au risque de perdre des parts de marché, est incitée à faire le meilleur usage des ressources qu'elle mobilise et à proposer aux acheteurs des prix aussi attractifs que possibles.

2. L'objectif de cet exposé est de montrer la manière dont la concurrence peut permettre de faire baisser les prix des biens et services essentiels pour les populations pauvres d'une part, et la contribution des autorités de concurrence à la réduction de la pauvreté d'autre part.

3. Le développement mettra l'accent sur les objectifs de la politique de la concurrence et montrera comment l'atteinte de ces objectifs contribuera à la réduction de la pauvreté.

1. Objectifs

4. La politique de la concurrence a pour but fondamental d'empêcher les détournements de profits issus du libre jeu du marché au seul bénéfice d'une minorité d'opérateurs dominants et au détriment de l'intérêt général.

5. Au nombre des objectifs de la politique de la concurrence, nous pouvons énumérer entre autres :

- protéger les consommateurs ;
- lutter contre l'inflation ;
- promouvoir le développement économique ;
- créer les conditions d'une concurrence saine et loyale entre les entreprises ;
- favoriser le libre accès au marché.

2. Poids de la pauvreté

6. La pauvreté, de nos jours, constitue une préoccupation majeure pour les gouvernants. Malgré la croissance économique, les progrès de la réduction de la pauvreté ont été faibles. D'après les statistiques les plus récentes, l'incidence de la pauvreté au niveau national est estimée à 35 % en 2009 contre 37 % en 2006. Ce chiffre agrégé masque de fortes disparités entre zones rurales et urbaines, entre régions et entre femmes et hommes.

7. La pauvreté ressort à 29,8 % en zones urbaines contre 38,4 % en milieu rural ; elle se chiffre à 36,2 % dans les foyers ayant à leur tête un homme, et à 30,4 % lorsque le chef de famille est une femme.

8. Le poids de cette pauvreté constitue un frein au développement vu la proportion de la population concernée en milieu urbain comme rural. En parlant de la pauvreté, il importe de faire ressortir l'insuffisance ou l'inexistence de revenus permettant de subvenir aux besoins vitaux.

3. Contribution de la concurrence à la réduction de la pauvreté : Cas du Benin

9. L'augmentation de la productivité suscitée par la concurrence est cruciale pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Des décennies de recherche économique ont confirmé les effets positifs de la hausse de la productivité sur les ménages pauvres à trois niveaux:

- la baisse des prix pour les consommateurs,
- la hausse des revenus pour les producteurs et
- l'effet d'entraînement de la croissance sur l'ensemble de l'économie à mesure que la demande en biens et services augmente.

10. Les objectifs de la politique de la concurrence concourent tous à la réduction de la pauvreté.

11. En effet, le premier objectif de la politique de la concurrence est de protéger le consommateur afin de lui garantir un choix plus libre et plus large que possible des biens et services dont il a besoin, à des coûts plus intéressants et de lui assurer un bien être dans la qualité de ces biens. Ainsi, elle prohibe toute action susceptible de :

- limiter l'accès au marché pour le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- limiter ou contrôler la production et les investissements pour le progrès technique.

12. Un autre objectif de la politique de la concurrence est la lutte contre l'inflation. Dans le libre jeu de la concurrence, les prix des biens et services sont librement déterminés. La politique de la concurrence offre la possibilité de réglementer les prix dans les secteurs où la concurrence par les prix est limitée en raison soit des situations de monopole ou de difficultés durables d'approvisionnement. Elle permet ainsi de lutter contre les hausses excessives des prix qui amenuisent le pouvoir d'achat des populations.

3.1 Agriculture

13. De tous les secteurs de l'économie, la production agricole est celle qui contribue le plus fortement à faire reculer la pauvreté.

14. En prenant le cas des pays en développement à forte dominance agricole, l'expansion des marchés de ces produits devrait normalement offrir des possibilités nouvelles d'amélioration de leurs revenus pour les populations rurales pauvres dont les moyens d'existence reposent sur l'agriculture.

15. Toutefois, si la croissance et la transformation du secteur ont créé des opportunités, il n'est pas certain qu'elles puissent être pleinement exploitées par les personnes vivant dans la pauvreté et dans des zones marginalisées. Du fait de l'évolution rapide de la demande en produits alimentaires dans certaines parties du monde en développement, le secteur de l'agriculture est appelé à produire le plus possible et à moindre coût et dans le respect du libre jeu de la concurrence.

16. L'accent mis, entre autres, sur la quantité, le prix et le respect du jeu de la concurrence a créé un biais en faveur de la production intensive à grande échelle parce que les dysfonctionnements du marché sont maîtrisés.

17. L'agriculture représente un moyen d'existence important pour un grand nombre de femmes, d'hommes et d'enfants en milieu rural qui vivent dans la pauvreté. Il remplit un certain nombre de fonctions différentes, depuis la création de revenus et la fourniture d'intrants dans les systèmes de production mixtes jusqu'à l'amortissement des chocs environnementaux et économiques. Les décideurs politiques doivent prendre en compte les multiples fonctions que remplit l'agriculture dans les moyens d'existence et la réduction de la pauvreté.

18. Les petits producteurs ont besoin de soutien pour tirer parti des opportunités offertes par la croissance du secteur et maîtriser les risques associés à une concurrence accrue et à un rapprochement avec les chaînes de valeur modernes.

19. Il faut, en ce moment, des innovations fortes et soutenues dans les systèmes agricoles nationaux, régionaux et mondiaux et une stratégie reliant le changement politique et institutionnel, le développement des capacités, l'innovation technologique et les investissements qui prennent en compte l'amélioration de la production afin de pouvoir supporter la compétitivité.

20. Les décideurs politiques doivent tenir compte de l'écart entre les forces des grandes entreprises et celles des petits producteurs en termes de capacités d'adaptation au changement. Certains petits producteurs ne pourront pas rester compétitifs dans un secteur qui se modernise rapidement et devront renoncer à leur activité, du fait de l'augmentation du coût d'opportunité de la main d'œuvre familiale, ce qui risque de remettre en cause l'objectif poursuivi à savoir la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois et l'augmentation des revenus.

21. Les décideurs politiques doivent également apprécier et préserver la fonction de filet de sécurité que remplit l'agriculture pour les vulnérables en matière :

- de santé et de sécurité alimentaire;
- d'accès aux capitaux et aux crédits pour financer l'investissement;
- d'accès aux services et aux marchés d'intrants et de produits;
- d'amélioration des infrastructures de transport et de communication.

22. La capacité d'adaptation aux changements de contexte et de conditions est cruciale pour l'avenir des petits producteurs. Cette capacité ne se limite pas aux moyens financiers, techniques et aux infrastructures; elle implique également la mise en place de procédures et de réseaux qui, conjugués aux politiques, permettront d'utiliser à des fins productives la technologie et d'autres formes de savoir et d'information pour pouvoir être compétitifs et restés dans la course.

23. Certains petits producteurs ne parviendront pas si ces conditions ne sont pas remplies à rester compétitifs du fait de la concentration croissante de la filière et de son rapprochement des circuits modernes de transformation et de commercialisation.

24. En produisant, la recherche des débouchés pour son écoulement est une autre manche de la situation d'où la concurrence.

25. La concurrence en économie désigne la présence de plusieurs acteurs qui souhaitent accéder à une ressource limitée, par exemple des agents économiques utilisant simultanément une même matière première ou présents simultanément sur un même marché. Elle correspond à une situation de libre confrontation entre l'offre et la demande sur un marché.

26. La forte demande en produits alimentaires d'origine agricole et les systèmes de transformation et de commercialisation de plus en plus complexes offrent de réelles possibilités de croissance et de réduction de la pauvreté à tous les stades de la filière.

27. Face à ces nouvelles perspectives de commercialisation et de revenus alternatifs, les conditions de la concurrence, les préférences des consommateurs et les normes commerciales évoluent rapidement, ce qui pourrait entamer la capacité des petits agriculteurs.

28. Le Bénin a des avantages comparatifs considérables en matière agricole et, du fait de sa situation géographique, pour son commerce et ses échanges qui peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté. Il importera donc de tirer parti des avantages comparatifs de l'agriculture en diversifiant et en redynamisant la filière du coton représentant plus de 60% des recettes d'exportation, tout en positionnant le Bénin comme une économie rentable, transparente et bien gérée dans un climat des affaires attrayant pour les investissements qui viseront de plus en plus les marchés régionaux en général et celui du Nigéria en particulier.

3.2 Télécommunications

29. En plus de l'agriculture, les télécommunications, pour ne citer que ces deux, par rapport à la concurrence jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté vu le nombre de personnes qui interviennent dans le circuit de distribution des produits GSM.

30. Au départ, il n'existe qu'un seul opérateur économique en matière de service GSM. Aujourd'hui, le secteur des télécommunications au Bénin est composé :

- de l'Opérateur de télécommunications fixes : BENIN TELECOMS SA. Il s'agit de l'opérateur historique, société d'Etat, qui exerce encore dans ce secteur. Les procédures sont actuellement en cours en vue de l'ouverture de son capital social aux privés ;

- des Opérateurs de télécommunications mobiles : SPACETEL BENIN SA (MTN), ETISALAT BENIN SA (MOOV), GLO MOBILE BENIN (GLO), BELL BENIN COMMUNICATIONS (BBCOM) et BENIN TELECOMS MOBILE SA (LIBERCOM) qui sont :

  - fournisseur d'Accès Internet : BENIN TELECOMS SA ;

  - fournisseurs de Services Internet : Bénin Télécoms SA, Isocel Télécoms, Connecteo Bénin, Pharaon Services Plus, Communitec, OTI, Firsnet et le Campus Numérique Francophone (pour la Communauté Universitaire).

31. A travers le nombre de cinq intervenants dans le secteur, les consommateurs obtiennent des services à moindre coûts. Ceci constitue le fruit de l'installation de plusieurs opérateurs évoluant dans le même secteur.

32. Mieux, chacune des sociétés de téléphonie mobile exploitent plusieurs personnes et ceci entraîne la réduction de la pauvreté à travers les activités diverses y découlant.

3.3 Microfinances

33. L'objectif de lutte contre la pauvreté a été à l'origine de la création des institutions de microfinances. Le Gouvernement du Bénin, à travers le Ministère en charge des Microfinances, octroie des crédits aux femmes à des taux d'intérêt intéressants. Le nombre important de ces institutions est un atout dans le domaine de la concurrence par l'allègement des documents à fournir avant l'obtention du crédit demandé.

34. A cet effet, le secteur des microfinances mérite une attention en ce qui concerne la réduction de la pauvreté dans le monde en général et au Bénin en particulier. L'accès aux crédits au niveau des institutions bancaires est très difficile pour une catégorie de personnes compte tenu des conditions exigées.

35. Ainsi, pour permettre à cette catégorie de subvenir à leur besoin en menant une activité, le développement des microcrédits est devenu une préoccupation de certains pays dont le Bénin. Ces microcrédits permettent à certains béninois de démarrer ou de faire prospérer leur activité.

36. Il faut noter que la Microfinance fournit aux pauvres des services leur permettant de protéger, de diversifier et d'accroître leurs sources de revenus. De petits crédits pour tirer parti d'opportunités, palier un manque de liquidités ou le recours à des comptes d'épargne simples et sécurisés sont autant de moyens de briser le cercle vicieux de la pauvreté.

37. La microfinance est un instrument efficace pour accéder à l'autosuffisance, et permettre aux plus démunis de devenir acteurs et responsables de l'amélioration de leur vie. La concurrence se matérialisant par la diversification des produits constitue une opportunité pour les pauvres. Elle, de nos jours, permet à des populations vulnérables de mieux résister aux aléas de la vie et de développer leurs microentreprises, en l'associant à d'autres politiques de développement comme celle agricole, peut accroître davantage sa contribution à la lutte contre la pauvreté.

4. Conclusion

38. De l'analyse faite à travers les trois (03) secteurs retenus à savoir l'agriculture, les télécommunications et des microfinances, une concurrence loyale contribue à la création d'emplois voire la réduction de la pauvreté du moment où le nombre de personnes qui y interviennent reçoivent en contre partie des rémunérations qui leur permettront de subvenir à leurs besoins.